



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 19 février 2025

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
51	55

Date de convocation

13 février 2025

Petite enfance – Avenant n° 1 à la convention avec l'Association Planète Môme

**N° de la délibération
2025-094**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 19 février 2025 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, MM. Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mmes Laëtitia BOURJAT, Lyliane BURGUNDER, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, M. Michel GAY, Mme Brigitte GIACOMINO, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Jean-Louis MORIN, Gilbert LA RUSSA, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Michel BRUNET (pouvoir à M. Alain SANDON), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), Mme Christèle DEFRANCE (représentée par sa suppléante Mme Brigitte GIACOMINO), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Xavier AUBERT, Mme Véronique BLAISE, M. Serge DEBRIE, Mme Amandine DEYGAS, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT.

Les 2 crèches situées sur la commune de Tournon sur Rhône et gérées par Planète Môme sont définies d'intérêt communautaire et bénéficient de ce fait d'une convention de partenariat et de financement. Cette convention qui a fait l'objet d'une délibération concerne la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026 et qui engage notamment Planète Môme à accueillir prioritairement des enfants dont les parents résident sur le territoire d'ARCHE Agglo. Elle mentionnait :

- ✓ Un financement à la place (à la demande de l'association) : 3 500 € par place et par an.
- ✓ Chacune des crèches avait à la signature de la convention, un agrément de 25 places induisant donc une subvention totale de l'ordre de 175 000 € pour l'association.
- ✓ Un réajustement à la hausse ou à la baisse selon le « service rendu » en comparaison avec les crèches en régie de taille similaire et du même bassin de vie. Le service rendu étant évalué avec le nombre d'heures facturées par place et par an.

Dans un souci d'optimisation financière, l'association a souhaité baisser l'agrément de ses deux crèches de 25 à 24 berceaux chacune (économie de 0.4 ETP d'infirmière). Par mail en date du 18 novembre, l'association nous a fait part que cette baisse d'agrément a été effective au 1^{er} octobre 2024, induisant de ce fait la nécessité d'établir un avenant à la convention et :

- ✓ De modifier le montant de la subvention allouée à l'association pour le mettre en adéquation avec le nouvel agrément et de le ramener à 168 000 € (3 500 € pour chacun des 48 berceaux)
- ✓ Les acomptes seront versés selon les modalités prévues à la convention mais seront réajustés : 39 200 € en janvier, en avril et en octobre de l'année n représentant 70 % du montant total. Le solde de la subvention (30 %) sera versé l'année n+1 avec une minoration ou une majoration selon le « service rendu ».
- ✓ Pour l'année 2024, le versement du solde de la subvention intégrera la baisse de l'agrément sur le dernier trimestre 2024, afin qu'avant minoration ou majoration, le montant de la subvention allouée pour 2024 corresponde à 173 250 € (3 500 € x 50 berceaux x 9/12 année) + (3 500 € x 48 berceaux x 3/12 année)

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques modifié par la LOI n°2022-217 du 21 février 2022 – art 165 ;

Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2022-716 du 16 novembre 2022 approuvant la convention avec l'Association Planète Môme, structure gestionnaire de 2 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant ;

Considérant la compétence statutaire « action sociale d'intérêt communautaire » ;

Considérant que, dans le cadre de cette compétence, est d'intérêt communautaire en matière d'enfance et de famille, Le soutien technique et financier et/ou gestion des équipements existants destinés à l'accueil de la petite enfance et notamment Planète Môme Centre et Sud à Tournon-sur-Rhône ;

Considérant que l'association a fait le choix de modifier l'agrément de ses 2 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, induisant la nécessité de rédiger un avenant à notre convention ;

Considérant le projet d'avenant n° 1 à la convention avec Planète Môme ;

Considérant l'avis de la commission petite enfance-parentalité du 21 janvier 2025 ;

Considérant l'avis du bureau du 6 février 2025 ;

Après en avoir délibéré à :

- 55 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention de partenariat et de financement avec Planète Môme,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 19 février 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 20/02/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo